

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-19
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 23**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE.

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Excusés : Mme. PARROT. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : Catherine PARROT pouvoir à Denis NEDEZ

Jean-François HEIL pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 26 février 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard PATEREK ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 janvier dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**MARCHE DE TRAVAUX DE CESSIONS FONCIERES AVEC CHARGES D'INTERETS
GENERAL DU CŒUR DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250305-2025-19-DE
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

*Extrait du registre des délibérations n°2025-19***MARCHE DE TRAVAUX POUR LES CESSIONS FONCIERES AVEC CHARGES D'INTERET GENERAL EN CŒUR DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Depuis de nombreuses années, la commune se porte régulièrement acquéreur de propriétés situées dans le cœur de ville circonscrit par la Grande Rue et les rues Carnot et Villedieu, mais également de terrains bordant le Doubs, notamment entre le barrage de l'ex Gendarmerie rue Villedieu et le pont de la Libération.

Depuis quelques temps, la commune est propriétaire, de manière directe ou par le biais de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, de l'ensemble des parcelles à projet inscrites dans le périmètre précité du cœur de ville. Elle a donc décidé d'engager l'opération de requalification de ces espaces.

Cette opération comporte plusieurs volets :

- Un volet immobilier dont la procédure de désignation a été conduite. Les objectifs assignés à ce volet sont :
 - ✓ De céder à un opérateur les emprises à projet inscrites dans le périmètre précité
 - ✓ De démolir les bâtiments anciens qui ne sont pas identifiés comme étant à réhabiliter, cette charge financière étant à supporter par l'opérateur désigné lorsque les démolitions concernent des emprises qui lui seront cédées, et par la commune lorsque les emprises déconstruites restent sa propriété,
 - ✓ De reconstruire de nouveaux bâtiments abritant 26 logements et des cellules commerciales en rez-de-chaussée sur les emprises cédées, cette charge financière étant à supporter par l'opérateur désigné,
 - ✓ De réhabiliter certains bâtiments cédés pour accueillir 2 logements et 2 cellules commerciales, cette charge financière étant à supporter par l'opérateur désigné.
- Un volet de rachat par la commune à l'opérateur immobilier des cellules commerciales construites et d'une autre réhabilitée et transformée en boucherie, ceci afin d'avoir une totale maîtrise des activités pratiquées dans ces dernières. Ces rachats sont également prévus dans le marché à conclure avec l'opérateur immobilier.
- Un volet de requalification des espaces publics du cœur de ville, financièrement supporté par la commune. Les principaux objectifs assignés à ce volet sont :
 - ✓ De renaturer les espaces publics du cœur de ville, notamment au travers de la désimperméabilisation des sols, permettant ainsi une lutte efficace contre les ilots de chaleur urbains,
 - ✓ De donner davantage de place aux piétons et aux déplacements doux dans le traitement de ces espaces publics,
 - ✓ De concevoir et réaliser des espaces publics au service des commerces, par un traitement qualitatif de ceux-ci, et par la mise à disposition de capacités de stationnement au plus proche des commerces,
 - ✓ De créer un parc public en rive gauche du Doubs, essentiellement entre la rue de l'Abreuvoir et le pont de la Libération.

Ainsi, concernant le volet immobilier et le volet de rachat des cellules commerciales, une consultation a été lancée le 24 octobre 2024 en vue de conclure un marché de travaux à procédure formalisée avec négociation, en application de l'article R. 2124-3, 3° du Code de la Commande Publique.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 25 novembre 2024 à 09h00.

Une seule candidature a été reçue, celle de la société WELCOME PROMOTION domiciliée 128 rue de la Boétie à Paris (75008). Celle-ci répondant aux critères objectifs et non discriminatoires de limitation du nombre de candidats mentionnés dans le règlement de la consultation afférent, a été invitée le 13 janvier 2025 à soumissionner avant le 10 février 2025 à 08h00.

L'offre initiale remise par cette société a été analysée au regard des critères d'attribution du marché précisés dans le règlement de la consultation.

Monsieur le Maire a ensuite choisi d'activer la phase de négociation, rapide à conduire dans la mesure où elle ne concerne qu'un seul candidat.

Le 19 février 2025, soit à l'issue de la phase de négociation, le candidat a été invité à remettre son offre finale avant le 24 février 2025 à 10h00.

L'offre finale ainsi reçue propose les montants suivants :

- Total des prix forfaitaires d'acquisition net vendeur, par le titulaire, des emprises foncières nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet immobilier : 98 000.00 €
- Prix de cession au mètre carré, par le titulaire à la ville, des surfaces commerciales hors boucherie et commerce du rez-de-chaussée de l'ex chapellerie : 1 380.00 € HT soit 1 656.00 € TTC
- Prix de cession au mètre carré, par le titulaire à la ville, de la cellule commerciale « boucherie » : 1 380.00 € HT soit 1 656.00 € TTC
- Total des prix forfaitaires de déconstruction par le titulaire des bâtiments et parties de bâtiments situés sur emprises appartenant à la ville : 81 300.00 € HT soit 97 560.00 € TTC

L'analyse de cette offre finale a ensuite été présentée à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 février 2025 qui a décidé de choisir pour titulaire du marché public de travaux la société WELCOME PROMOTION.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché objet du présent rapport dans les conditions précitées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **AL'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché objet du présent rapport dans les conditions précitées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

